PMRA APPROVED F – MFW
Sub. No. 2011-4720
JULY-2012

Bayer CropScience

Groupe 3 Fongicide

Folicur 432 F

Folicur® 432 F

Fongicide foliaire

SUSPENSION

POUR LA RÉPRESSION DE LA FUSARIOSE DE L'ÉPI (*FUSARIUM*) ET POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES FOLIAIRES DU BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER ET DUR), DE L'ORGE, DE L'AVOINE, DU SOJA ET DE CERTAINES CULTURES À USAGE LIMITÉ

COMMERCIAL

GARANTIE : Tébuconazole …….. 432 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048 % à titre d'agent de conservation.

Nº D'HOMOLOGATION **25940** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

DANGER : IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 4,73 LITRES à 200 LITRES (VRAC)

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

IMPORTANT : Lire la présente étiquette au complet avant d'utiliser le fongicide foliaire FOLICUR 432 F. **S'assurer que personne ne se trouve dans la zone à traiter au moment du traitement.** Seuls les manipulateurs protégés peuvent demeurer dans la zone traitée durant le traitement. Seule la signalisation mécanique est permise. Personne ne doit entrer dans la zone traitée pendant l'intervalle d'entrée interdite (IEI) de 12 heures.

Volume de pulvérisation : Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F doit être appliqué dans au moins 100 litres de solution de pulvérisation par hectare (application terrestre) ou au moins 47 litres de solution de pulvérisation par hectare (application aérienne). Vérifier fréquemment l'étalonnage du pulvérisateur.

Chimigation : L'utilisation d'un système d'irrigation n'est pas permise pour l'application de ce produit.

Mélange : Verser la quantité nécessaire de fongicide foliaire FOLICUR 432 F dans le réservoir du pulvérisateur tout en le remplissant d'eau au niveau souhaité. Faire fonctionner le système d'agitation pendant le mélange. L'ajout d'autres produits dans le réservoir du pulvérisateur doit se faire uniquement lorsque le fongicide foliaire FOLICUR 432 F est entièrement dispersé. On recommande l'utilisation du fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec le surfactant non ionique homologué Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique: **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16km/h au point d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Supprimé : sur le site traité

Application aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons:
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
			Habitats dulcicoles	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine et soja		30	1
Application aérienne	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge, avoine et soja	Voilure fixe et tournante	30	15

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association, respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et utiliser la catégorie de pulvérisation à plus grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

Céréales (Blé, Orge et Avoine) :			
CULTURE	**MALADIE**	**DOSE DE FONGICIDE FOLIAIRE FOLICUR 432 F**	**OBSERVATIONS**
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Répression* de la fusariose de l'épi (*Gibberella zeae / Fusarium graminearum*) Suppression de la tache des glumes *(Stagonospora nodorum)*	292 mL/ha	• * Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F doit être appliqué seulement lorsque le risque d'infection avec la fusariose de l'épi est élevé. Consulter votre conseiller agricole local quant à la nécessité d'utiliser le fongicide foliaire FOLICUR 432 F. Il est extrêmement difficile d'éradiquer la fusariose de l'épi. Ainsi, on peut s'attendre seulement à une répression de la fusariose de l'épi du blé. • La fusariose de l'épi se déclare par temps chaud et humide, entre la floraison et le stade pâteux mou. • L'application du fongicide foliaire FOLICUR 432 F pour protéger la culture de la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque de telles conditions climatiques sont prévues au cours de ces stades de croissance du blé. • **La période d'application est critique :** Pour une répression optimale de la fusariose de l'épi et la suppression de la tache des glumes, appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F au cours de la période de temps pendant laquelle au moins 75 % des épis des maîtres brins sont entièrement émergés jusqu'à ce que 50 % des épis des maîtres brins soient en fleurs. • **Une bonne couverture est essentielle :** S'assurer d'une couverture complète de tous les épis. • L'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à obtenir une bonne couverture des épis. • Fongicide foliaire FOLICUR 432 F peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. • **APPLICATION TERRESTRE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 litres d'eau par hectare. • **APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 litres d'eau par hectare. • On recommande l'utilisation du fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec le surfactant non ionique homologué Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol.
	Rouille brune, Rouille de la tige du blé, Rouille jaune *(Puccinia triticina, P. graminis, P. striiformis)* Tache septorienne *(Septoria tritici))* Tache helmintho-sporienne *(Pyrenophora tritici-repentis)*	220 à 292 mL/ha	• Appliquer le fongicide foliaire FOLICUR 432 F sur les feuilles dès les premiers signes ou au tout premier stade de la maladie, surtout si les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie, jusqu'à la fin de la floraison. • Lorsqu'une échelle de doses est prescrite, il faut envisager la dose la plus élevée si les conditions climatiques favorisent un degré d'infestation élevé. • Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. • **APPLICATION TERRESTRE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 litres d'eau par hectare. • **APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 litres d'eau par hectare. • On recommande l'utilisation du fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec le surfactant non ionique homologué comme Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol.
	Blanc *(Erysiphe graminis)*	292 mL/ha	

Orge	Rayure réticulée *(Pyrenophora teres)* Tache helminthosporienne *(Cochliobolus sativus)* Rhynchosporiose *(Rhynchosporium secalis)* Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée *(Puccinia hordei, P. graminis, P. striiformis)* Tache septorienne *(Septoria passerinii)* Blanc *(Erysiphe graminis)*	220 à 292 mL/ha	• Appliquer le fongicide foliaire FOLICUR 432 F au tout premier stade de la maladie. • Lorsqu'une échelle de doses est prescrite, il faut envisager la dose la plus élevée si les conditions climatiques favorisent un degré d'infestation élevé. • Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. • **APPLICATION TERRESTRE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 litres d'eau par hectare. • **APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 litres d'eau par hectare. • On recommande l'utilisation du fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec le surfactant non ionique homologué Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol.
Avoine	Rouille couronnée *(Puccinia coronata)* Rouille des tiges *(Puccinia graminis)*	220 mL/ha	

Restrictions: Faire une seule application du fongicide foliaire FOLICUR 432 F par saison de croissance du blé, orge et avoine. Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte. Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le fongicide FOLICUR 432 F. On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.

Supprimé : Réstrictions

Soja:

CULTURE	MALADIE	DOSE DE FONGICIDE FOLIAIRE FOLICUR 432 F	OBSERVATIONS
Soja	Rouille asiatique (soja) *(Phakopsora pachyrhizi)* Cercosporiose *(Cercospora sojina)*	220-292 mL/ha	• Appliquer le fongicide foliaire FOLICUR 432 F dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie ou quand le risque d'infection est imminent. • Utiliser la dose la plus élevée si le degré d'infestation est élevé. Utiliser toujours avec un surfactant non ionique homologué comme Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol. • Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. • **APPLICATION TERRESTRE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 litres d'eau par hectare. • **APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 litres d'eau par hectare.
Restrictions: Faire une seule application du fongicide foliaire FOLICUR 432 F par saison de croissance. Ne pas faire d'application dans les 20 jours précédant la récolte.			

Mélanges en cuve avec des herbicides :

Le fongicide foliaire FOLICUR 432 F peut être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués ci-après, pour la suppression en début de saison des maladies foliaires et des mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes respectives. Les mauvaises herbes et la culture doivent être au stade de croissance approprié indiqué sur l'étiquette du fongicide foliaire FOLICUR 432 F et sur l'étiquette du produit d'association en cuve. Toujours lire et suivre l'étiquette du fongicide foliaire FOLICUR 432 F et celles des produits d'association en cuve en ce qui concerne le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. Ne pas mélanger en cuve le fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique ni d'autres adjuvants à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

CULTURE	MALADIES et MAUVAISES HERBES	MÉLANGES EN CUVE	OBSERVATIONS
Blé	Maladies foliaires indiquées sur l'étiquette de fongicide foliaire Folicur 432 F et mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes des herbicides respectifs	Fongicide foliaire Folicur 432 F à 220 mL/ha + Buctril M à 1 L/ha	Appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F et l'herbicide aux doses prescrites pour les maladies foliaires et les mauvaises herbes respectives du blé. Faire une application lorsque les plantes sont entre le stade 4 feuilles et le début du stade de la feuille étendard.
		Fongicide foliaire Folicur 432 F à 220 mL/ha + Puma ^{120} Super à 385 ou 770 mL/ha + Buctril M à 1 L/ha Fongicide foliaire Folicur 432 F à 220 mL/ha + Puma ^{120} Super à 385 ou 770 mL/ha + Refine Extra à 20 g/ha	Pour utilisation exclusive dans les provinces des Prairies et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F et les herbicides aux doses prescrites pour les maladies foliaires et les mauvaises herbes respectives du blé. Faire une application lorsque les plantes sont entre le stade 4 feuilles et le stade de la 3^{e} talle. NE PAS appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F mélangé en cuve avec Puma ^{120} Super dans les 2 ou 3 jours précédant ou suivant du temps froid (3^{o}C ou moins), à défaut de quoi des dommages à la culture sont possibles.

Orge	Maladies foliaires indiquées sur l'étiquette de fongicide foliaire Folicur 432 F et mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes des herbicides respectifs	Fongicide foliaire Folicur 432 F à 220 mL/ha + Puma [120] Super à 385 ou 770 mL/ha + Refine Extra à 20 g/ha	Pour utilisation exclusive dans les provinces des Prairies et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F et les herbicides aux doses prescrites pour les maladies foliaires et les mauvaises herbes respectives d'orge. Faire une application lorsque les plantes sont entre le stade de 4 feuilles et le stade de 5 feuilles, 2ème talle. NE PAS appliquer le fongicide foliaire Folicur 432 F mélangé en cuve avec Puma [120] Super dans les 2 ou 3 jours précédant ou suivant du temps froid (3°C ou moins), à défaut de quoi des dommages à la culture sont possibles.

Mélanges en cuve avec des insecticides :

Le fongicide foliaire Folicur 432 F peut être mélangé en cuve avec l'insecticide Lorsban 4E, pour la suppression de la cécidomyie du blé (*Sitodiplosis mosellana*), aux doses indiquées sur l'étiquette. Bien lire et suivre le mode d'emploi et les précautions sur les étiquettes du fongicide foliaire Folicur 432 F et de l'insecticide Lorsban 4E. Lorsque le fongicide foliaire Folicur 432 F et l'insecticide Lorsban 4E sont mélangés en cuve, toujours verser le fongicide foliaire Folicur 432 F en premier dans le réservoir, puis ajouter l'insecticide Lorsban 4E. N'ajouter aucun agent tensio-actif, comme Agral 90 ou Agsurf.

USAGES LIMITÉS : AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-après, a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-après. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérances des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc.de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-après.

PEUPLIER ET SAULE CICR et leur matériel de reproduction

MODE D'EMPLOI

CULTURE	MALADIE	DOSE DE FONGICIDE FOLIAIRE FOLICUR 432 F	OBSERVATIONS
Peuplier (*Populus* spp.) CICR (culture intensive à courte rotation) et saule (*Salix* spp.) CICR et leur matériel de reproduction cultivés dans des installations de production (marcottières, planches de semis à racines nues, planches de semis).	Rouille des feuilles (*Melampsora spp.*)	292 mL/ha	• Ne pas faire plus de deux (2) applications du fongicide foliaire FOLICUR 432 F par saison. **Période des applications :** **Première application :** **Arbres ou pousses de la première année :** appliquer lorsque les arbres ou les pousses sont de 5 à 10 cm de hauteur et ont au moins 3 à 4 feuilles ouvertes; la période d'application dépend du clone de peuplier ou de saule et de la zone climatique. La première application peut être faite dès la fin avril/fin mai (côte de la C.-B.) et jusqu'à la mi-juin/début juillet (Prairies). **Arbres ou pousses de la deuxième année ou plus :** Deux à trois semaines après l'apparition des nouvelles feuilles. La première application peut être faite dès la mi-avril/fin avril (côte de la C.-B.) et jusqu'à la mi-juin/fin juin (Prairies), selon le clone de peuplier ou de saule et la zone climatique. **Deuxième application :** appliquer dès les premiers signes de rouille des feuilles (*Melampsora* spp.) à la suite de la première application, soit dès la mi-juillet jusqu'à la mi-août, dans toutes les régions. Les arbres peuvent mesurer de 1 m à 2 m de hauteur lorsqu'ils sont à leur première saison de croissance. Cette deuxième application a pour but d'éviter les infections secondaires. Utiliser les volumes d'eau plus élevés pour obtenir une couverture adéquate du feuillage. • **APPLICATION TERRESTRE (pulvérisateur agricole et pulvérisateur pneumatique) :** Appliquer la dose indiquée dans un minimum de 100 L d'eau par hectare. Utiliser les volumes d'eau plus élevés pour assurer une couverture adéquate, surtout lors de la deuxième application. • **APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer la dose indiquée dans un minimum de 47 L d'eau par hectare. • Vérifier fréquemment l'étalonnage du pulvérisateur. • On recommande l'utilisation du fongicide foliaire FOLICUR 432 F avec le surfactant non ionique homologué Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol. • Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d'entrer dans la zone traitée.

Mis en forme : Bordure : Droite: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 28 pt Espacement des bordures :)

Supprimé : font

Supprimé : (

Supprimé :)

Supprimé : appropriée

Supprimé : des feuilles.

Supprimé : prescrite

Supprimé : au moins

Supprimé : obtenir

Supprimé : appropriée

Supprimé : prescrite

Supprimé : au moins

Supprimé : litres

Zones tampons dans les peupliers et les saules pour culture intensive à courte rotation :

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivant NE REQUIERT PAS de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection:		
			des habitats d'eau douce dont la profondeur est		des habitats terrestres
			< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole	Peupliers et saules pour culture intensive à courte rotation		1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Peupliers et saules pour culture intensive à courte rotation	Premiers stades de croissance	15	1	4
		Stade avancé de croissance	5	1	2
Application aérienne	Peupliers et saules pour culture intensive à courte rotation	Voilure fixe	55	1	45
		Voilure tournante	30	1	35

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association, respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et utiliser la catégorie de pulvérisation à plus grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

... [1]

Supprimé : Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : ¶
pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé. ¶
¶
Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides).

Supprimé : ¶

Mis en forme : Tabulations : 177 pt,Gauche

Supprimé : de grande¶ culture

Supprimé : A

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le fongicide foliaire Folicur 432 F contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants

au fongicide foliaire Folicur 432 F et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide foliaire Folicur 432 F ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas faire plus d'une application de fongicide foliaire Folicur 432 F par année. Éviter de faire des applications successives d'autres fongicides du même groupe au cours d'une saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RÉSERVOIRS, LES RIVIÈRES, LES COURS D'EAU PERMANENTS, LES MARAIS OU ÉTANGS NATURELS, ET LES ESTUAIRES.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit ne doit être utilisé qu'une année sur deux.

Ne pas appliquer par traitement au sol ni par épandage aérien à moins de 30 mètres d'une zone aquatique, tel qu'indiqué ci-dessus.

Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN ET AU SOL

Pour protéger les habitats non ciblés, éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive sur toute étendue d'eau ou autres habitats sensibles. Ne pas épandre dans des conditions qui favorisent la dérive vers des personnes non protégées, des résidences occupées, ou vers des produits alimentaires, du fourrage ou d'autres cultures.

Les risques de dérive dépendent de plusieurs facteurs liés à l'équipement et aux conditions climatiques. L'applicateur a la responsabilité de considérer tous ces facteurs au moment de prendre des décisions concernant l'épandage du produit.

1. **RAMPE DE PULVÉRISATION** : Pour l'épandage aérien, la rampe de pulvérisation devrait être montée sur l'aéronef de façon à minimiser la dérive causée par des tourbillons d'extrémité d'aile. Utiliser la longueur minimum de rampe possible. Celle-ci ne doit pas dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du diamètre du rotor.

2. **TAILLE DES GOUTTELETTES** : La taille des gouttelettes est un important facteur influençant la dérive. Les petites gouttelettes (<150 à 200 microns) sont davantage sujettes à la dérive que les gouttelettes de grande taille. Selon les spécifications de l'équipement, l'épandage devrait produire la plus large gamme de taille de gouttelettes possible tout en assurant une suppression et une couverture adéquates. Pour limiter la formation de gouttelettes de très petites tailles, choisir les buses appropriées, orienter les buses autant que possible dans la direction opposée au vent et éviter une pression excessive de la rampe de pulvérisation.

3. **ALTITUDE DE LA PULVÉRISATION** : Pour l'épandage aérien, la solution de pulvérisation doit être libérée à la plus faible hauteur possible tout en assurant l'efficacité et la sécurité du vol. Éviter l'épandage aérien à plus de 3 mètres au-dessus du couvert végétal.

4. **VENT** : Ne pas épandre par temps mort, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. Faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'un plan d'eau ou d'autres habitats écologiquement sensibles sont situés dans la direction du vent par rapport à l'avion.

5. **INVERSIONS DE TEMPÉRATURES :** Ne procéder à aucun épandage aérien ni terrestre lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

6. **HUMIDITÉ ET TEMPÉRATURE** : Une humidité relative faible et des températures élevées augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes et donc le risque de dérive accrue. Éviter de traiter lorsque le taux d'humidité relative est faible et/ou que la température est élevée.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement électronique équivalents (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée. Seule la signalisation mécanique est permise.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des combinaisons, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-238-6847. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation minimum de 47 litres par hectare.

ROTATION DES CULTURES

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette dans les champs traités immédiatement après la récolte. Pour les cultures non- mentionnées sur cette étiquette, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Porter la combinaison par dessus un pantalon long, chemise à manches longues, des gants et bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Si l'on ne dispose pas de telles instructions relativement aux articles lavables, utiliser de l'eau chaude et du détergent. Ranger et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur :
L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le fongicide pénètre à l'intérieur des vêtements retirer ceux-ci immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement. Faire allonger le patient et le garder au calme.
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le

centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Le composé ne produit pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Le contact avec les yeux peut causer une irritation. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.
Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES ».

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais sec et de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

MARCHE À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit, l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Consulter les précautions sur l'étiquette afin de connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite. Vous pouvez communiquer avec Bayer CropScience Inc. au numéro d'urgence 24 heures (1-800-334-7577) ou avec CANUTEC (613-996-6666) pour connaître la marche à suivre en matière de décontamination ou pour obtenir de l'aide, si nécesaire.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à

pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l`intention de l`utilisateur :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins.

Contenants non-retournables:
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

® FOLICUR est une marque déposée de Bayer.
Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.

110928 Supprimé : 101020

Page 9: [1] Supprimé **BCBVY** **2011-09-29 14:41:00**